

TOUT LE MONDE PEUT BÉNÉFICIER DE SERVICES DE SOINS DE SANTÉ À NEW YORK :

Questions fréquentes relatives aux immigrants new-yorkais

Chaque New-Yorkais a le droit de bénéficier de soins de santé de qualité, indépendamment de son statut d'immigration ou de sa capacité à s'acquitter des frais associés. Prenez soin de vous et de votre famille, et sollicitez les soins dont vous avez besoin. De nombreux services municipaux, y compris les services sociaux et sanitaires, sont mis à la disposition de tous les New-Yorkais, quel que soit leur statut d'immigration.



ASSURANCE SANTÉ

Quel régime d'assurance maladie puis-je souscrire ?

De nombreuses options d'assurance sont proposées aux immigrants new-yorkais. Les enfants qui résident dans l'État de New York peuvent bénéficier d'une assurance maladie et ce, même s'ils ne disposent pas de papiers d'identité. Le Département de la Santé et de l'Hygiène mentale de la ville de New York (NYC Department of Health and Mental Hygiene) (Département pour la santé de la ville de New York) met à disposition des Conseillers en candidature certifiés qui vous aideront à déterminer si vous êtes éligible à une assurance et vous épauleront dans vos démarches de souscription. Pour plus d'informations, appelez le **311**, envoyez « CoveredNYC » par SMS au 877-877 ou consultez la page nyc.gov/health/healthcoverage.

Si vous vous rendez dans l'un des établissements NYC Health + Hospitals, demandez à rencontrer un Conseiller financier, qui vous aidera à trouver l'assurance appropriée. Et n'oubliez pas, vous avez le droit d'accéder à ces services dans la langue de votre choix, notamment grâce à des traductions écrites ou à une interprétation en personne ou par téléphone.

NYC CARE

Je ne suis éligible à aucune assurance santé. Comment puis-je bénéficier de services de soins ?

NYC Care est un programme d'accès aux soins de santé qui permet aux New-Yorkais qui ne peuvent pas souscrire ou payer une assurance de recevoir des soins à faibles coûts, voire gratuits. NYC Care n'est **pas** un régime d'assurance santé. Cependant, si vous vous inscrivez à NYC Care, vous obtenez une carte de membre vous permettant d'accéder à des services de soins de santé, de choisir votre praticien et de recevoir des traitements à faibles coûts. Tous les établissements NYC Health + Hospitals offrent des services NYC Care.

Quel est le coût du programme NYC Care ? Comment m'inscrire ?

Les services de santé NYC Care sont proposés à un coût modique, voire gratuitement, en fonction de la taille et des revenus de votre foyer. Pour vous inscrire à NYC Care, composez le 646-NYC-CARE (646-692-2273) ou demandez à rencontrer un Conseiller financier dans l'un des établissements NYC Health + Hospitals. Pour plus d'informations, consultez nycare.nyc.

SOINS URGENTS POUR LES NEW-YORKAIS N'AYANT PAS D'ASSURANCE MALADIE

Je nécessite des soins urgents, mais je n'ai pas d'assurance maladie. Comment les payer ?

Emergency Medicaid vient en aide aux immigrants new-yorkais sans-papiers et temporaires à faibles revenus qui doivent s'acquitter de frais médicaux liés à des soins urgents. Certains immigrants new-yorkais éligibles à Emergency Medicaid peuvent également bénéficier du programme NYC Care qui couvre les frais de services de soins non urgents, comme leurs consultations médicales ou leurs traitements.

Vous pouvez vous inscrire à Emergency Medicaid à tout moment pour être couvert en cas d'urgence médicale future. Si vous vous rendez dans l'un des établissements NYC Health + Hospitals, demandez à rencontrer un Conseiller financier qui vous aidera à vous inscrire. Vous pouvez recevoir des soins urgents dans tous les hôpitaux de New York, indépendamment de votre statut d'immigration ou de votre capacité à payer. Pour plus d'informations, appelez le **311** ou envoyez « CoveredNYC » par SMS au 877-877.

CHARGE PUBLIQUE

Qu'est-ce que la règle de la « charge publique » ? Est-elle toujours appliquée ?

En août 2019, l'administration Trump a annoncé une nouvelle règle dite de « charge publique ». L'objectif de cette règle était d'empêcher les immigrants d'obtenir une carte verte ou un visa s'ils sollicitaient certaines aides publiques, par ex. Medicaid, l'aide alimentaire ou l'aide au logement, ou si le gouvernement fédéral estimait qu'il était probable qu'ils y aient recours dans le futur. Cependant, la règle de la charge publique de l'administration Trump n'est plus appliquée. Depuis le 9 mars 2021, le Département de la sécurité intérieure des États-Unis (U.S. Department of Homeland Security) a déclaré rétablir les politiques en place avant août 2019. Pour en savoir plus et accéder aux toutes dernières informations, consultez la page nyc.gov/publiccharge.

Comment savoir si la règle de la charge publique s'applique à ma situation ?

Si vous avez des questions sur la charge publique, vous pouvez appeler la ligne d'assistance ActionNYC au 800-354-0365, du lundi au vendredi de 9h à 18h, et dire « public charge » (charge publique) pour obtenir rapidement des informations fiables et savoir qui contacter pour obtenir une aide juridique gratuite et fiable subventionnée par la Ville. Cette ligne d'assistance est gratuite et confidentielle, et l'aide est disponible dans plus de 200 langues.

CONTRÔLES D'IMMIGRATION ET ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

Je suis un(e) immigrant(e) sans papiers. Est-ce que les soignants peuvent me dénoncer auprès des autorités d'immigration fédérales, comme les services d'immigration et de douane (Immigration and Customs Enforcement, ICE) ?

Les soignants sont tenus à la confidentialité concernant leurs patients, quel que soit leur statut d'immigration. Les hôpitaux et cliniques n'ont pas le droit de partager des informations au sujet de leurs patients sans leur consentement, à moins que la loi ne l'exige. Pour plus d'informations sur la manière dont les informations personnelles des immigrants sont protégées par les services de santé, consultez la page nychealthandhospitals.org/immigrant et lisez la « Open Letter to Immigrant New Yorkers » (Lettre ouverte aux New-Yorkais immigrants) par H+H.

Que devrais-je faire si des agents de l'ICE se présentent à l'hôpital ?

Dans ce cas, vous n'êtes pas obligé(e) de leur parler. Si un agent de l'ICE tente d'entrer dans un espace privé, comme votre chambre d'hôpital, vous avez le droit de ne pas lui ouvrir et de lui demander s'il dispose d'un mandat judiciaire. Un mandat judiciaire est un document légal délivré par un tribunal, signé par un juge, qui autorise un individu ou un groupe d'individus à faire quelque chose. Pour plus d'informations, consultez nyc.gov/immigrants et recherchez la section **know your rights** (connaissez vos droits). Si vous-même ou l'un de vos proches êtes/est tenu en détention par un agent de l'ICE, vous pouvez appeler l'assistance juridique collaborative de réponse rapide (Rapid Response Legal Collaborative) au 800-354-0365 pour obtenir une aide fiable et gratuite.